Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Odycé SAS
Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

Association CHERIOUX – DUMONTEIL HANDICAP
Association Loi 1901
RNA W 751 268 642
91 bis rue Falguière,
75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Association CHERIOUX – DUMONTEIL HANDICAP
Association Loi 1901
RNA W 751 268 642
91 bis rue Falguière,
75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association CHERIOUX – DUMONTEIL HANDICAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CHERIOUX – DUMONTEIL HANDICAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 juin 2026,
Le commissaire aux comptes,

Signé par :
F34B4AE4D620461...

Aurélie Lafitte

Odycé SAS

Membre de Moore Global

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Association Chérioux-Dumonteil-Handicap

Comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Table des matières

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE 6

INFORMATIONS GENERALES 7

1. Objet social de l'Association 7

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées 8

3. **Moyens mis en œuvre** 8

FAITS MARQUANTS 9

1. Faits marquants de l'exercice 9

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes 9

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 10

1. Règlementation comptable 10

2. Dérogation aux principes comptables 10

3. Changement de réglementation comptable 10

4. Autres changements comptables 12

5. Agrégation des comptes de l'association 12

6. Principales méthodes retenues 13

Informations relatives aux postes du bilan 17

1. Actif immobilisé 17

2. État des dépréciations 17

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 18

4. Produits à recevoir 18

5. Charges constatées d'avance 19

6. Tableau des fonds propres 19

7. Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité 19

8. Tableau de variation des fonds dédiés 20

9. Tableau de variation des provisions 20

10. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 21

11. Charges à payer 21

Informations relatives aux postes du compte de résultat 22

1. Ventilation des produits d'exploitation 22

2. Composition du résultat financier 22

3. Composition du résultat exceptionnel 22

Autres informations 23

1. Résultats comptables par établissement 23

2. Effectifs 23

3. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants 24

4. Honoraires du commissaire aux comptes 24

Engagements hors bilan 25

1. Avals, garanties et cautions 25

2. Engagements de retraites 25

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

BILAN ACTIF

Données en Euros	Exercice au 31.12.2025			
Postes	**Brut**	**Amort. & dépréc.**	**Net 31/12/2025**	**Net 31/12/2024**
Frais d'établissement (I)	**197 560**	**192 888**	**4 672**	**11 973**
Immobilisations incorporelles	**423 600**	**272 145**	**151 455**	**129 009**
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	324 723	203 035	121 688	97 449
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	98 876	69 109	29 767	31 560
Immobilisations corporelles	**15 744 043**	**11 909 922**	**3 834 121**	**3 738 397**
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 881 974	2 516 085	365 888	1 323 117
Installations techniques, matériels et outillage industriels	12 818 099	9 393 836	3 424 263	2 370 585
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	43 970	-	43 970	44 695
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	**231 623**	**-**	**231 623**	**229 567**
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	15 006	-	15 006	15 006
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	216 618	-	216 618	214 561
Total actif immobilisé (II)	**16 399 265**	**12 182 066**	**4 217 199**	**4 096 972**
Stocks et en-cours	**-**	**-**	**-**	**-**
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours (biens et services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Créances	**6 051 597**	**393 714**	**5 657 882**	**7 386 329**
Avances et acomptes versés sur commandes	34 568	-	34 568	11 265
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 660 181	247 080	4 413 101	5 468 496
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	1 030 268	146 634	883 634	1 544 260
Charges constatées d'avance	326 580	-	326 580	362 308
Valeurs mobilières de placement	**2 200 000**	**-**	**2 200 000**	**2 200 000**
Disponibilités	**8 546 096**	**-**	**8 546 096**	**6 270 897**
Total actif circulant (III)	**16 797 693**	**393 714**	**16 403 978**	**15 857 226**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)	-	-	-	-
Total actif (I + II + III + IV + V + VI)	**33 394 518**	**12 768 668**	**20 625 849**	**19 966 171**

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

BILAN PASSIF

Données en Euros	Exercice au 31.12.2025	
Postes	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Fonds Propres		
Fonds propres sans droits de reprise	**1 672 446**	**1 672 446**
Fonds propres statutaires sans droits de reprise	3 014	3 014
Fonds propres complémentaires sans droits de reprise	1 669 433	1 669 433
Fonds propres avec droit de reprise	**-**	**-**
Fonds statutaires avec droit de reprise	-	-
Fonds propres complémentaires avec droit de reprise	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	30 366	30 366
Autres réserves	7 065 073	5 697 474
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*6 807 958*	*5 440 359*
Report à nouveau	3 045 445	4 008 151
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*- 661 243*	*142 673*
Résultat de l'exercice	- 313 611	404 893
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*- 343 243*	*584 829*
Situation nette	**11 499 719**	**11 813 331**
Fonds propres consomptibles	-	-
Subventions d'investissement	671 149	695 107
Provisions réglementées	86 472	86 472
Total fonds propres (I)	**12 257 340**	**12 594 909**
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	1 986 631	1 341 415
Total fonds reportés ou dédiés (II)	**1 986 631**	**1 341 415**
Provisions pour risques	322 980	205 861
Provisions pour charges	-	-
Total provisions (III)	**322 980**	**205 861**
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	623 549	773 254
Emprunts et dettes financières diverses	9 524	9 524
Instruments financiers à terme	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	142 953
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 135 056	1 919 942
Dettes fiscales et sociales	2 842 039	2 615 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	81 751	46 369
Autres dettes	366 978	325 226
Produits constatés d'avance	-	- 8 734
Total dettes (IV)	**6 058 898**	**5 823 985**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)	-	-
Total passif (I + II + III + IV + V)	**20 625 849**	**19 966 171**

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

COMPTE DE RESULTAT

Données en Euros	Exercice au 31.12.2025	
Postes	**2025**	**2024**
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 360	3 660
Ventes de biens	21 532	24 158
dont ventes de dons en nature	-	-
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	*21 532*	*24 158*
Ventes de prestations de services	1 946 517	1 911 451
dont parrainages	-	-
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales	*1 946 517*	*1 911 451*
Produits de tiers financeurs	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	24 963 986	24 215 478
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales	*21 589 340*	*20 978 641*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	5 825	8 595
Mécénat	-	-
Legs, donations et assurance-vie	-	-
Contributions financières	298 715	457 134
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	117 591	288 143
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 000	-
Utilisations des fonds dédiés	129 168	151 616
Autres produits	834 653	155 387
Total des produits d'exploitation (I)	**28 328 346**	**27 215 623**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	152	190
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	8 594 596	7 649 506
Aides financières	-	-
Impôts, taxes, et versements assimilés	1 057 581	1 081 544
Salaires	12 210 389	11 734 084
Cotisations sociales	4 967 372	5 019 826
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	685 194	925 244
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	208 369	112 833
Reports des fonds dédiés	774 384	538 845
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	-	-
Autres charges	154 488	43 543
Total des charges d'exploitation (II)	**28 652 525**	**27 105 616**
Résultat d'exploitation (I - II)	**- 324 179**	**110 008**

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Postes		2025	2024
Produits financiers			
De participations		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		42 543	54 169
Reprises sur dépréciations et provisions		-	34 600
Différences positives de change		-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-	-
Total produits financiers (III)		**42 543**	**88 769**
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		23 018	22 487
Différences négatives de change		-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-	-
Total charges financières (IV)		**23 018**	**22 487**
Résultat financier (III - IV)		**19 525**	**66 282**
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	-	**304 654**	**176 290**
Produits exceptionnels (V)		-	405 626
Charges exceptionnelles (VI)	-	0	177 023
Résultat exceptionnel (V - VI)		**0**	**228 603**
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)		8 957	-
Total des produits (I + III + V)		**28 370 889**	**27 710 018**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		**28 684 501**	**27 305 125**
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		-	-
Prestations en nature		-	-
Bénévolat		-	-
Total contributions volontaires en nature		**-**	**-**
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		-	-
Mises à disposition gratuite de biens		-	-
Prestations en nature		-	-
Personnel bénévole		-	-
Total charges des contributions volontaires en nature		**-**	**-**
Résultat de l'exercice	-	**313 611**	**404 893**
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	***343 243***	***584 829***

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 20 625 849 Euros
- Total des produits d'exploitation : 28 328 346 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - » : - 313 611 Euros

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 27 mai 2026.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

L'association Chérioux-Dumonteil Handicap (CDH) est née le 17 février 2023 de l'union de deux associations engagées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap :

- L'Association des Centres Pierre et Louise Dumonteil (ACD). En 1965, Pierre et Louise Dumonteil ont fondé une association pour offrir un cadre structuré à leur fille et à d'autres enfants en situation de déficience intellectuelle. Soutenus par des parents et des professionnels, ils ont créé des établissements et des services pour favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des bénéficiaires. Cette dynamique a permis à de nombreuses familles de trouver des solutions adaptées.
- La Protection Sociale de Vaugirard-Jean Chérioux (PSV). En 1969, le sénateur Jean Chérioux a créé la Protection Sociale de Vaugirard pour structurer et coordonner des établissements accueillant des enfants, des adolescents et des adultes en situation de handicap mental. L'association s'est appuyée sur des initiatives locales et sur l'engagement de professionnels pour développer un réseau de structures adaptées. La Fondation Darty a joué un rôle clé en soutenant la construction, l'amélioration et l'extension des établissements.

En 2024 leur rapprochement s'est imposé comme une évidence pour renforcer l'offre d'accompagnement, garantir la continuité des services et affirmer des valeurs communes. Aujourd'hui, CDH s'appuie sur cet héritage pour proposer des solutions diversifiées et adaptées aux attentes des personnes accompagnées et des familles.

1. Objet social de l'Association

L'Association a pour but :

- De créer et gérer directement ou indirectement ou par délégation tout type d'établissement et/ou services médico-sociaux ainsi que tout type d'activité permettant d'accueillir et/ou d'accompagner des enfants et des adultes en situation de handicap mental et psychique tout au long de leur vie ;
- D'entreprendre toute action, quelle qu'en soit la forme, en faveur des personnes qu'elle accueille visant la défense de leurs intérêts. A ce titre, l'association développe une politique de partenariat auprès des financeurs et des acteurs économiques et politiques ;
- D'entreprendre toute action spécifique en faveur de l'insertion par l'économique, par l'emploi, et de manière générale visant l'inclusion sociale la plus adaptée possible pour favoriser l'autonomie des personnes qu'elle accueille ;
- De développer une politique et des modalités d'accès à la formation des personnes accueillies ainsi que de l'ensemble des professionnels qu'elle emploie.
- Afin de réaliser cet objet, l'Association peut, notamment :
- S'assurer le concours de tout partenaire financier, commercial, industriel ou autre, directement concerné par la mission, l'objet ou les activités de l'Association, ou susceptible de l'être ;
- Réaliser, pour ses membres ou pour le compte de tiers, toutes études, recherches ou enquêtes, en rapport avec son objet ;
- Et plus généralement, entreprendre toute action susceptible d'en faciliter la réalisation.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

CDH accueille aujourd'hui près de 645 personnes présentant des troubles neurodéveloppementaux, plus particulièrement avec des troubles du développement intellectuels, ainsi que des personnes en situation de handicap psychique.

Son action s'appuie sur 21 établissements et services répartis sur 13 sites géographiques, permettant d'accompagner des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes vieillissantes. Les bénéficiaires et résidents sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'offre d'accompagnement de l'association s'appuie sur la gestion d'un IME (Institut Médico Éducatifs), de Foyers d'accueil, de CAJs (Centre d'Activité de Jour) ainsi que d'ESATs (Établissements ou Services d'Aide par le Travail).

3. Moyens mis en œuvre

L'association compte ainsi près de 555 professionnels et s'appuie sur un réseau d'établissements à taille humaine à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Ce choix garantit une proximité avec les familles et les aidants, favorisant des échanges constants et la mutualisation des bonnes pratiques. Cette implantation repose sur une logique de parcours, assurant une continuité d'accompagnement adaptée aux évolutions des personnes accueillies.

Le budget de fonctionnement de l'association s'appuie pour l'essentiel sur les dotations accordées par les tiers financeurs ARS (Agence Régionale de Santé) et les Conseils Départementaux où sont installés les établissements. La contribution des tiers financeurs est formalisée dans des CPOMs – contrat Pluriannuel d'Obligations et de Moyens). Les excédents générés par l'activité commerciale des ESATs sont utilisés par l'association pour financer d'autres activités médicosociales non prises en charges par les autorités et investir dans les établissements. Enfin, l'association peut bénéficier de dons ou de contributions financières d'organismes externes pour financer toute initiative au bénéfice des personnes accueillies.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

Les faits importants depuis le début de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Les services centraux de l'Association ont intégré des nouveaux locaux à Malakoff depuis février 2025.
- Un nouvel accord temps de travail a été signé le 21 mars 2025 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2025.
- L'Association a déposé le dossier d'extension et de renouvellement d'autorisation de frais de sièges auprès de la DSOL de Paris (financeur instruisant le dossier) ainsi que ses autres financeurs. L'autorisation de frais de siège a été obtenu pour l'ensemble des établissements de l'association pour 2026.
- Un nouveau CPOM a été négocié en 2025 avec prise d'effet au 1/01/2026. En conséquence, pour 2025, les 2 CPOM pré-existant ont été à nouveau prolongés d'une année sans autorisation de frais de siège pour les établissements Ex. ACD.
- Les incidences du changement de règlementation comptable applicables au 1er janvier 2025 sont exposées dans la note « Changements comptables » dans la présente annexe des comptes annuels.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative sur les comptes annuels n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

· Continuité de l'exploitation ;

· Indépendance des exercices ;

· Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité, notamment les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité modifié par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

2. Dérogation aux principes comptables

Néant.

3. Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs,

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

- Les postes d'immobilisations corporelles en cours et d'avances et acomptes sont reclassés sur le poste « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ».

- Le poste « Charges constatées d'avance » avant présenté dans le poste divers de l'actif circulant est reclassé dans les créances de l'actif circulant.

- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :
  - Les remboursements de charges de personnel sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 24 124 euros en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales » ;
  - Les indemnités d'assurances sont en 2025 comptabilisées pour un montant de 39 906 euros dans le poste « Autres produits ».

- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » sans impact sur l'exercice 2025.

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation. Elles s'élèvent à 120 369 euros pour l'exercice au 31 décembre 2025.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » sans impact sur l'exercice 2025.

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales ainsi que les charges sur exercices antérieurs précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ». Elles s'élèvent à 138 962 euros pour l'exercice au 31 décembre 2025.

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

exceptionnels ». Les produits exceptionnels reclassés dans la rubrique « Autres produits » s'élèvent à 624 042 euros pour l'exercice au 31 décembre 2025.

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

4. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant.

Changement d'estimation

Néant.

Correction d'erreur

Néant.

5. Agrégation des comptes de l'association

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre »,
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ».

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- le résultat effectif sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs repris, le cas échéant.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Pour les établissements entrant dans le cadre du CPOM le résultat effectif est affecté par l'association selon les dispositions prévues dans le cadre du CPOM et les spécificités propres aux financeurs.

6. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

(Article 833-3 du règ. ANC 2014-03)

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- Frais d'établissement
- Concessions, brevets et droits similaires
- Un droit au bail emphytéotique pour l'ESAT social Falguière amorti sur 55 ans. Par acte du 12 janvier 1993, la S.E.M.E.A. XV et l'Association ont convenu que l'Association construirait un Centre d'Aide par le Travail, sur une partie du terrain, situé au 91 bis, rue Falguière Paris 15ème. Ce terrain, propriété de la Ville de Paris, a fait l'objet d'un bail emphytéotique de 55 ans, couvrant la période du 1er février 1991 au 1er janvier 2046, en faveur de la Société S.E.M.E.A. XV. Les locaux construits seront la propriété de l'Association durant toute la durée du bail emphytéotique.

En dehors du droit au bail les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires ;

La dotation pour amortissement a été pratiquée suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

- Constructions : mode linéaire sur 15 ans pouvant aller jusque 20 ans

- Mobilier et matériel de bureau : mode linéaire sur 5 ans ou 10 ans

- Matériel informatique : mode linéaire sur 3 ou 5 ans

- Agencements, installations : mode linéaire sur 5 à 20 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, il s'agit de parts sociales et dépôts et cautionnements.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

B. Précisions sur certains postes de l'actif immobilisé

(Article 833-5 du règ. ANC 2014-03)

Frais d'établissement

Les frais d'établissement ont une valeur nette comptable de 4 672€ et correspondent au CAJ de Malakoff dont l'activité a débuté en 2021, ces frais étant amortis entre 3 et 5 ans.

Les autres frais d'établissement sont totalement amortis.

C. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

(Article 834-6 du règ. ANC 2014-03)

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. La méthode retenue pour l'évaluation du résultat de cession est la méthode du « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires fusionnés dans une même banque sont compensés au regard de la centralisation de trésorerie.

D. Fonds propres

Présentation des fonds propres

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves
- report à nouveau
- excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Depuis le 1er janvier 2025, les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice sont présentées dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation / investissement » alors que présentées en résultat exceptionnel les exercices précédents.

E. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

F. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

L'association n'a pas opté pour la comptabilisation en provisions des indemnités de fin de carrière. L'engagement ainsi que ses méthodes d'évaluations sont exposés dans la section « Engagements hors bilan » de l'annexe.

G. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment pour l'Association :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les amortissements dérogatoires constatés dès que la dotation calculée selon les règles comptables est inférieure au montant retenu au budget pour déterminer le tarif avec les financeurs (article 214-8 du PCG et instruction M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux) ;
- les dotations et reprises de provisions réglementées retenues par le règlement ANC 2019-04 et reconnaissant les provisions réglementées prévues au CASF suivantes :
    - Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement ;
    - Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS ;
    - Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif (immobilisé ou circulant).

Le détail des produits et des charges comptabilisés en résultat exceptionnel est donné dans l'annexe.

H. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)
Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association CDH, les cotisations sont sans contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

I. Contributions volontaires en nature

L'Association a décidé de ne pas valoriser les contributions volontaires en nature pour les raisons suivantes :

- La difficulté de recenser les heures de bénévolats en dehors des heures de réunions statutaires des membres du bureau et du conseil d'administration ;
  L'information a par ailleurs été jugée non significative.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

Valeur brute

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement, de recherche et développement	472 921	50 270	-	908	-	-	522 283
Total I	**472 921**	**50 270**	**-**	**908**	**-**	**-**	**522 283**
Autres postes d'immobilisations incorporelles	95 079	3 797	-	-	-	-	98 876
Total II	**95 079**	**3 797**	**-**	**-**	**-**	**-**	**98 876**
Immobilisations corporelles							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	3 825 651	-	-	-	-	943 678	2 881 974
Intallations techniques, matériels et outillage industriels	2 975 317	144 015	-	351	-	-	3 118 981
Installations générales, aménagements divers	5 585 066	364 877	943 678	6 023	-	-	6 887 597
Matériel de transport	540 312	45 801	-	14 153	-	-	571 959
Matériel de bureau et informatique	856 073	117 234	3 650	39 490	-	-	937 467
Mobilier	1 038 970	54 995	6 163	2 054	-	-	1 098 074
Autres	204 020	-	-	-	-	-	204 020
Immobilisations coporelles en cours	3 651	8 088	-	-	-	3 650	8 089
Avances et Acomptes	41 045	1 000	-	-	-	6 163	35 882
Total III	**15 070 104**	**736 009**	**953 491**	**62 071**	**-**	**953 491**	**15 744 043**
Immobilisations financières							
Autres titres immobilisés	15 006	-	-	-	-	-	15 006
Prêts et autres immobilisations financières	214 561	2 057	-	-	-	-	216 618
Total IV	**229 567**	**2 057**	**-**	**-**	**-**		**231 623**
Total (I+II+III+IV)	**15 867 671**	**792 133**	**953 491**	**62 979**	**-**	**953 491**	**16 596 825**

Amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Reclassement	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	363 499	33 332	908	-	395 923
Total I	**363 499**	**33 332**	**908**	**-**	**395 923**
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 519	5 590	-	-	69 109
Total II	**63 519**	**5 590**	**-**	**-**	**69 109**
Immobilisations corporelles	-				-
Terrains	-				-
Constructions	2 502 534	13 551		-	2 516 085
Intallations techniques, matériels et outillage industriels	1 949 770	178 819	4 384	-	2 124 205
Installations générales, aménagements divers	4 633 082	309 268	6 072	-	4 936 278
Matériel de transport	402 074	41 850	14 153	-	429 771
Matériel de bureau et informatique	726 525	69 711	39 490	-	756 746
Mobilier	914 552	30 319	2 054	-	942 816
Autres	203 170	849	-	-	204 019
Immobilisations coporelles en cours					
Avances et Acomptes					
Total III	**11 331 707**	**644 367**	**66 153**	**-**	**11 909 922**
Total (I+II+III)	**11 758 725**	**683 289**	**67 061**	**-**	**12 374 954**

2. État des dépréciations

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	420 056	-	26 341	393 714
Placements	-	-	-	-
Total I	**420 056**	**-**	**26 341**	**393 714**

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	**216 618**	**-**	**216 618**
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	-	-	-
Autres	216 618	-	216 618
Créances de l'actif circulant	**5 725 017**	**5 469 605**	**255 412**
Créances usagers, clients et comptes rattachés	4 694 749	4 439 337	255 412
Autres	1 030 268	1 030 268	-
Charges constatés d'avance	**326 580**	**326 580**	**-**
Total	**6 268 215**	**5 796 185**	**472 030**
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Dont prêts récupérés en cours d'exercice	-	-	-

Les clients douteux et créances usagers / clients provisionnées sont classées à plus d'un an.

4. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025
Créances clients / usagers et comptes rattachés	607 213
Créances sociales et fiscales	271 987
Autres créances	306 189
Intérêts financiers	8 984
Total	**1 194 374**

Les produits à recevoir sur postes clients et usagers comprennent principalement les facturations à émettre au titre des prix de journée pour les départements. Pour les produits à recevoir envers l'Etat ou les organismes sociaux, ces derniers comprennent notamment 177 535 euros d'aides au poste en attente de remboursement au 31.12.2025.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

5. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2025
Exploitation	326 580
Financier	-
Exceptionnel	-
Total	**326 580**

6. Tableau des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	31.12.2024 A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	31.12.2025 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	**1 672 446**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 672 446**
Fonds propres avec droit de reprise	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Ecarts de réevaluation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Réserves	**5 727 840**	**1 367 599**	**-**	**-**	**-**	**7 095 439**
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*5 440 359*	*1 367 599*	*-*	*-*	*-*	*6 807 958*
Report à nouveau	**4 008 151**	**- 962 706**	**-**	**-**	**-**	**3 045 445**
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*142 673*	*- 803 916*	*-*	*-*	*-*	*- 661 243*
Excédent ou déficit de l'exercice	**404 893**	**- 404 893**	**-**	**313 611**	**-**	**- 313 611**
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*584 829*	*- 584 829*	*-*	*343 243*	*-*	*- 343 243*
Situation nette	**11 813 330**	**-**	**-**	**313 611**	**-**	**11 499 719**
Fonds propres consomptibles	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Subventions d'investissement	695 107	-	96 412	120 369	-	671 149
Provisions réglementées	86 472	-	-	-	-	86 472
Total	**12 594 909**	**-**	**96 412**	**433 980**	**-**	**12 257 340**

Les fonds propres de l'association s'établissent à 12 257 340 euros au 31.12.2025 dont :

- -313 611 euros correspondant au déficit de l'exercice ;
- 96 412 euros de nouvelles subventions dont 65K€ pour le déploiement du dossier usager informatisé (DUI) compensé par l'amortissement des anciennes subventions pour 120 369 euros.
-

7. Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

(Article 153-2 du règ. ANC 2019-04)

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2025
Résultat comptable	**-313 611**
Reprise du résultat antérieur	0
Excédent ou déficit effectif global	**-313 611**
Dont résultat effectif gestion propre	29 632
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-343 243

Information complémentaire	Exercice 2025
Excédent ou déficit effectif global	**-313 611**
Dont établissements en CPOM / EPRD	-343 243
Dont établissements en procédure budgétaire annuelle	0
Dont résultat effectif gestion propre	29 632

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

8. Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
NEANT		-	-	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	**922 978**	**608 412**	**36 546**	-	-	**1 494 843**	**117 329**
Fonds dédiés investissement	**744 911**	**608 412**	**29 264**	-	-	**1 324 058**	-
Fonds dédiés exploitation	**178 067**	-	**7 281**	-	-	**170 786**	**117 329**
Contributions financières d'autres organismes	**418 437**	**165 972**	**92 622**	-	-	**491 787**	**165 522**
Fonds de dotation Amarcord	**232 603**	**165 972**	**72 311**	-	-	**326 265**	-
Dévolution APEDM	**161 389**	-	**18 315**			**143 074**	**143 074**
Fondation Michel Darty	**24 444**	-	**1 996**	-	-	**22 448**	**22 448**
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
Dons		-	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 341 414**	**774 384**	**129 168**	-	-	**1 986 631**	**282 851**

Les fonds dédiés s'établissent à 1 986 631 euros au 31.12.2025 dont :

- 129 168 euros de reprises de fonds dédiés principalement en lien avec les amortissements des investissements financés, ainsi que l'utilisation de contributions financières utilisées dans le cadre des projets déterminés par les entités donatrices.

9. Tableau de variation des provisions

RUBRIQUES	31.12.2024 A l'ouverture	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice consommées	Diminutions des reprises de l'exercice non consommées	31.12.2025 A la clôture
Provisions réglementées	**86 472**	-	-	-	**86 472**
Amortissements dérogatoires					
Hausse de prix					
Provision règlementée destinées à renforcer la couverture du BFR	80 339	-	-	-	80 339
Provision règlementée pour produits financiers					-
Provision règlementée afférentes aux plus values nettes d'actif	6 133	-	-	-	6 133
Autres provisions réglementées					-
Provisions pour risques et charges	**205 861**	**208 369**	**- 91 250**	-	**322 980**
Provisions pour litiges	116 521	208 369	- 37 076	-	287 814
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges sur legs et donations					
Autres provisions pour risques et charges	89 340		- 54 174	-	35 166
Total	**292 334**	**208 369**	**- 91 250**	-	**409 452**

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	208 369	0	0

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	91 250	0	0

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

10. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (2)	-	-	-	-
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	**623 549**	**152 578**	**276 811**	**194 160**
- A 2 ans au maximum à l'origine	-	-	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	623 549	152 578	337 552	133 419
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	9 524	9 524	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 135 056	2 135 056	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 842 039	2 842 039	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	81 751	81 751	-	-
Autres dettes (3)	366 978	366 978	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	**6 058 897**	**5 587 926**	**337 552**	**133 419**
(2) Emprunts souscrits en cours d'xercice / emprunts remboursés en cours d'exercice	Souscrit : 0€ Remboursé : 149 705€			
(3) Dont.. Envers les sociétaires (indication du poste concerné)				

11. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit)	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	543 471
Dettes fiscales et sociales	1 804 854
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Total	**2 348 326**

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits d'exploitation

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Cotisations	3 360	3 660
Dons	5 825	8 595
Ventes de biens	21 532	24 158
Ventes de services	1 946 517	1 911 451
Production immobilisée	-	32 844
Dotations globales de financement	10 377 404	9 953 786
Prix de journées	10 786 006	10 746 188
Complément de rémunération des travailleurs handicapés	3 374 645	3 236 836
Autres produits de la tarification	289 561	251 418
Aide à l'embauche	16 000	5 500
Mécénat - contributions financières	298 715	457 134
Subventions	120 369	21 749
Utilisations de fonds dédiés (reprises)	129 168	151 616
Reprises de provisions	117 591	230 934
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 000	-
Transferts de charges	-	57 210
Autres produits	834 653	122 543
Total	**28 328 346**	**27 215 623**

2. Composition du résultat financier

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	23 018	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		42 543
Escomptes obtenus		
Autres		
Total	**23 018**	**42 543**

3. Composition du résultat exceptionnel

Néant.

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Autres informations

1. Résultats comptables par établissement

Etablissements	31/12/2025	31/12/2024
CAJ-CHERIOUX	3 101	54 261
CAJ-92	2 451	-4 480
CAJ-MALAKOFF	51 409	87 569
CAJ-MONTEMPOIVRE	587	-91 598
ESAT-FALGUIERE	50 590	67 125
ESAT-MONTGALLET	-125 890	125 127
ESAT-PERE LACHAISE	33 201	215 596
FOYER ESCUDIE	-199 461	-34 308
FOYER DUMONTEIL-HEBERGEMENT	-22 947	-42 114
FOYER DUMONTEIL-VIE	14 569	2 349
FOYER DUMONTEIL-AIDE MEDICALISEE HEBERGEMENT	-147 543	-175 304
FOYER DUMONTEIL-AIDE MEDICALISEE SOINS	-7 524	-146 052
FOYER DARTY_13 - HEBERGEMENT	-28 337	-70 021
FOYER DARTY_13 - VIE	-39 758	-35 229
FOYER DARTY_15 - HEBERGEMENT	-1 202	-74 695
FOYER DARTY_15 - VIE	-80 091	4 675
FOYER DARTY_92 - VIE	43 613	86 076
FOYER MALAKOFF - HEBERGEMENT	-246 107	-208 373
FOYER MALAKOFF - VIE	-66 039	169 396
FOYER FMJC - HEBERGEMENT	-16 252	303 250
FOYER FMJC - VIE	57 560	178 783
IME	380 828	172 796
TOTAL ETABLISSEMENTS SOUS GESTION CONTROLEE	**-343 243**	**584 829**
ESAT-FALGUIERE	-76 693	6 729
ESAT-MONTGALLET	126 566	143 569
ESAT-PERE LACHAISE	228 961	-39 745
TOTAL COMMERCIAL	**278 835**	**110 554**
SIEGE	-363 928	-338 459
Vie Associative	114 725	47 969
TOTAL ASSOCIATION	**-313 611**	**404 893**

2. Effectifs

Catégorie	Equivalents Temps Plein
CDD	29,10
CDI	231,69
Autres (alternants etc.)	6,62
Total	**267,41**

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

3. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0€.

4. Honoraires du commissaire aux comptes

Rubriques	Montant
Aut titres de la mission de contrôle légal des comptes	49 430
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
Total	**49 430,00**

Docusign Envelope ID: F1A40F60-9FEC-84BC-8034-C8EB9A3395F6

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Néant.

2. Engagements de retraites

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Convention collective applicable	**CNC 66**
Âge légal de départ en retraite retenu	**64 ans**
Taux d'actualisation	**3,96%**
Table de mortalité	**INSEE**
Hypothèses de turnover	**MOYEN**
Indice d'évolution des rémunérations	**2,00%**
Taux de charges sociales et fiscales	**54,82%**

Montant de l'engagement total	**898 324 €**

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	**- €**

Montant de l'engagement	**898 324 €**